

République Française
Département : LOZERE
Arrondissement : Mende
LES SALCES - COMMUNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
Séance du dimanche 22 mars 2026

Délibération N° DE_2026_016

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
7	7	7
Date de la convocation : 17/03/2026		
Pour	Contre	Abstention
7	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le vingt-deux mars deux mille vingt-six, à 19 heures 00, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (MAIRIE), sous la présidence de Jean Louis VAYSSIER.

Présents : Jean Louis VAYSSIER, Charles DAUBAN, Alexandre GELY, Chloé PRIETO, Christine DELPUECH, Yannick ROUX, Gaëlle TICHIT

Représentés :

Absents :

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Charles DAUBAN est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : Désignation des délégués au Syndicat Département d'Electrification et d'Equipement de la Lozère (S.D.E.E.)

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal du courrier du Syndicat Département d'Electrification et d'Equipement de la Lozère (S.D.E.E.) relatif à la désignation de deux délégués, lesquels participeront au scrutin de liste devant élire les 52 délégués composant le premier collège (communes à régime rural).

Considérant qu'il convient de désigner deux délégués titulaires,

Vu la délibération D2026-015 en date du même jour, décide que ces désignations ne sont pas faites au scrutin secret,

M. DAUBAN Charles se porte candidat aux fonctions de délégué et est élu à l'unanimité.

M. VAYSSIER Jean Louis se porte candidat aux fonctions de délégué et est élu à l'unanimité.

Le conseil municipal

Désigne en qualité de délégués **M. DAUBAN Charles, premier adjoint** et **M. VAYSSIER Jean Louis, maire**, auprès du Syndicat Départemental d'Electrification et d'Equipement de la Lozère.

Autorise Monsieur le Maire à notifier la présente délibération au Syndicat Départemental d'Electrification et d'Equipement de la Lozère et à accomplir les formalités nécessaires à sa transmission au contrôle de légalité.

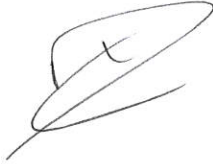
Date de transmission de l'acte: 24/03/2026 Date de reception de l'AR: 24/03/2026 048-214801870-DE_2026_016-DE A G E D I

DE_2026_016

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

le 24 mars 2026
pour extrait certifié conforme
Le Maire
Jean Louis VAYSSIER

Le Secrétaire de séance
Charles DAUBAN



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyen" accessible par le site internet www.telerecours.fr

Date de transmission de l'acte: 24/03/2026
Date de réception de l'AR: 24/03/2026
048-214801870-DE_2026_016-DE
A G E D I

DE_2026_016